

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	16 (1940-1941)
Heft:	7
 Artikel:	L'assemblée des délégués de l'association suisse de sous-officiers à Lugano
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-708651

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSOCIATION SUISSE DE SOUS-OFFICIERS

L'assemblée des délégués de l'Association suisse de Sous-officiers à Lugano

Samedi après-midi, à 15 h. 35 a été ouverte par l'adj. sous-off. Cuoni de Lucerne, président central, la 77^{me} assemblée des délégués fédéraux, en présence de 242 représentants des groupements et sections. Cette puissante association, qui groupe aujourd'hui plus de 17,000 membres a adopté sans discussion les différents rapports administratifs présentés y compris celui des vérificateurs de comptes. Les sections de Reconvillier et de Payerne furent admises. Sur proposition du comité central, le général Guisan fut acclamé membre d'honneur, vu les éminents services rendus à la cause des sous-officiers.

Pour faire diversion, les délégués assistèrent dès 17 heures à une démonstration de gymnastique et de culture physique au stade de Lugano, démonstration exécutée de façon impeccable, dans un cadre idyllique, en face du Monte-Brè, par une compagnie d'un régiment d'élite tessinois et en présence du commandant en chef de l'armée et du conseiller fédéral Celio.

Le festival — Confédération helvétique — représenté à l'occasion de la foire suisse, s'est déroulé en présence des personnalités citées ci-dessus; il a obtenu, est-il besoin de le mentionner, le plus franc succès. Aussi les auteurs furent-ils chaleureusement acclamés.

Le dimanche matin, dès 7 heures, les délibérations se sont poursuivies. Le fourrier Gygi Emile, de la Chaux-de-Fonds, a été élu au comité central. Le sergent Rey, de Lausanne, a été remplacé au sein même de ce comité, par le sergent major Reymond, du groupement vaudois.

A 8 h. 30, le général Guisan, proclamé la veille membre d'honneur, entre dans la salle des délibérations, aussitôt le président central annonce au Commandant en chef de l'armée l'assemblée des délégués, qui poursuit immédiatement l'examen des différents objets à l'ordre du jour; nous retiendrons le plus important: l'instruction militaire obligatoire. Il est d'une nécessité absolue d'inculquer à la jeunesse les sentiments d'honneur et de fierté que nos pères nous ont transmis; si notre peuple refusait d'accepter la loi les 30 novembre—1^{er} décembre, les résultats pour l'avenir de notre pays seraient des plus néfastes.

Avant de clore les délibérations qui se sont poursuivies au milieu d'une atmosphère empreinte de la gravité des temps que nous vivons, le général Guisan a remercié de l'honneur qui venait de lui être dévolu et a souligné le plaisir qu'il avait d'appartenir à une association comme les sous-officiers qui travaille de façon désintéressée et avec une remarquable discipline. Faisant allusion aux nombreux mouvements qui de tous côtés surgissent, le général Guisan a dit que pour nous soldats, notre mot d'ordre: c'est le serment que nous avons prêté. Le commandant en chef a répété ensuite ce qu'il avait dit récemment à la prairie du Rutil: il faut tenir coûte que coûte, il faut rester Suisse, agir Suisse et penser Suisse, puis il a exprimé à l'Association suisse de Sous-officiers ses sincères remerciements pour tout ce qu'elle fait dans l'intérêt du Pays.

L'assemblée des délégués prit fin par une allocution du Président central, dont voici la teneur:

Messieurs les officiers, Messieurs les invités, chers camarades,

Une ancienne tradition veut que nous terminions nos assemblées de délégués par un hommage au drapeau de notre Association, symbole de notre Patrie. Je prie l'assemblée de se lever.

Pour nous soldats, il est hors de doute que le serment au drapeau est un moment des plus solennels de notre vie militaire, si ce n'est de notre vie toute entière. Beaucoup d'entre nous ont, il y a une année, pour la première fois juré une fidélité indéfectible au drapeau à croix blanche sur fond rouge et par là à notre patrie aimée.

Si au cours des nombreuses semaines et mois du service actif, nous avons été accablés par la fatigue et les privations, le souci de l'avenir, pour son commerce ou sa ferme, pour son existence, si nous craignions de voir la misère s'installer au foyer familial, si le décuagement et le cafard amoindrissaient nos forces et menaçaient de les anéantir, nous reprenions tout notre courage lorsque le drapeau paraissait et que nous levions les yeux sur sa blanche croix, parce que du plus profond de notre cœur nous lui avions juré fidélité.

Une chose est plus importante que nos misères et nos

soucis, plus que notre bien-être personnel, c'est le bien et l'avenir de notre libre patrie.

Ce que tu hérites de tes pères,
Sois digne de le posséder.

Depuis des siècles, le pays où nous vivons est libre. Nos pères ont versé leur sang pour cette liberté. Par ce sang, ils ont conquis leur droit et nous ont légué d'âge en âge une patrie libre. Aujourd'hui nous, chacun de nous est un gardien de cet héritage. Agissons en sorte que nos successeurs puissent un jour dire de notre génération: elle a rempli son devoir.

Comme sous-officiers et membres de l'Association suisse de sous-officiers, nous voulons aussi rester fidèles à notre drapeau. L'Association suisse de sous-officiers a justifié son droit à l'existence par son action contre le défaitisme, ou plutôt affirmé à nouveau l'utilité de son action et cela à un moment où beaucoup croient que notre Association est, par les circonstances, condamnée à une longue inactivité. Non. En son temps, nous avons mené la lutte contre l'antimilitarisme avec un plein succès. Les années nous ont donné raison. Il en sera encore ainsi cette fois. Il est prouvé qu'un peuple qui n'est pas prêt à la lutte pour son existence, perd pour l'avenir son droit à la vie. Cette règle garde sa valeur pour l'existence des peuples aussi bien que pour celle de l'individu. Celui qui renonce à la lutte est déjà perdu. Maintenons la fidélité au devoir dans une association patriotique et militaire telle que l'Association suisse de sous-officiers. Soyons fiers d'être membres de cette Association, fiers comme sous-officiers de notre armée de pouvoir, par elle, servir le pays. Soyons toujours debouts pour lutter pour l'honneur, la liberté et l'indépendance de notre patrie.

Espérons que nous n'aurons pas à prendre les armes. Pouvons-nous contribuer à éviter la guerre à notre pays? Certainement, en maintenant une discipline stricte et une bonne camaraderie. Ces principes sont des vertus militaires dont notre peuple, aujourd'hui, doit s'inspirer.

La discipline est la soumission totale du corps et de l'esprit au devoir, dit le règlement de service. Celui qui connaît son devoir et a la volonté de l'accomplir, sait ce qu'est la discipline. Nous, sous-officiers, nous accomplissons tout simplement, chacun à sa place, notre devoir, mais accomplissons-le tout entier, sans murmurer et sans hésiter. La discipline militaire découle d'une éducation, d'une habitude. Vainquons le penchant naturel de l'homme à rechercher les solutions aisées et habituons-nous à une éducation personnelle de la discipline.

Maintenons en outre, comme sous-officiers, au service et hors service, une bonne et fidèle camaraderie. Etre un camarade, c'est être un soutien, un conseiller. Un bon camarade n'est pas un égoïste. Il ne considère pas son bien-être seulement, mais il vient en aide à son voisin, son camarade, au moment où sa présence est utile. Avoir de bons camarades allègera actuellement le pénible fardeau de chacun. Aujourd'hui, nous avons un besoin encore plus profond de camaraderie, face à un avenir sombre et incertain.

Si le peuple suisse revient aux principes fondamentaux des vertus militaires qui reposent sur la discipline et la camaraderie et qu'il observe aussi ces principes dans sa vie politique et économique, les problèmes politiques et sociaux qui se posent à lui, seront aussi plus facilement résolus. La discipline envers l'état, la volonté d'accomplir tout son devoir, — même en payant ses impôts — un esprit de camaraderie, un sentiment de sa responsabilité envers ses concitoyens, doivent à l'avenir servir de règle à notre peuple.

Maintenons, tout d'abord, nous sous-officiers, une stricte discipline et une bonne camaraderie dans nos sections. Accomplissons les devoirs qui nous sont imposés, nous travaillerons ainsi pour l'avenir de notre patrie.

C'est ce que nous voulons solennellement promettre face au drapeau de l'Association suisse de sous-officiers, à la fin de l'Assemblée des délégués de ce jour.

Je termine par les mots du poète:

Ni les hésitations craintives,
Ni les plaintes larmoyantes
T'enlèveront la détresse ou te rendront libre,
Vouloir te maintenir envers et contre tout,
Ne jamais flétrir et te montrer fort,
T'attirera la protection de Dieu.